



Communiqué de presse – le 19 mars 2013

MERCREDI 20 FÉVRIER 2013, GEO PLC délivre un chèque exceptionnel de 54 620 € au SIGERLY pour ses actions d'économies d'énergie

Un événement rendu possible grâce au dispositif des CEE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) participe à l'engagement que s'est fixé la France de réduire d'au moins 20% sa consommation énergétique et ses émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2020. Les CEE sont des outils financiers performants de réduction des consommations d'énergie qui incitent, sous peine de pénalités, les distributeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) nommés « obligés » à la promotion, l'incitation et à la réalisation d'économies d'énergie.

Les clients des « obligés » appelés « éligibles » (collectivités locales, syndicats d'énergie...) sont alors encouragés à réduire leur consommation d'énergie ; ceci donne lieu à la délivrance de CEE attestant que les actions ont bien été réalisées. Ces CEE peuvent ensuite être valorisés sur un marché dédié, et permettre aux éligibles de récupérer une partie de la valeur des investissements engagés (en moyenne 30%).

Le SIGERLY : un acteur éligible

Le Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise est impliqué depuis de nombreuses années dans les actions d'économie d'énergie.

L'ensemble des travaux réalisés par le service éclairage public du syndicat fin 2010 et sur toute l'année 2011 a permis de remplacer le matériel vétuste et énergivore présent sur le parc d'éclairage public du SIGERLY et ainsi de réduire la pollution lumineuse. Ces travaux ont concerné toutes les communes du SIGERLY ayant délégué la compétence éclairage public au syndicat, soit 34 communes sur 56.

La vente des CEE générés par ces travaux permettra au SIGERLY d'affecter la somme récupérée dans son budget principal et ainsi, de ne pas augmenter les contributions 2014 d'éclairage public des communes concernées.

GEO Partager La Croissance (GEO PLC)

GEO PLC structure collective reconnue par l'État représente et mutualise les obligations d'économies d'énergie dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Cet acteur de référence, qui endosse le statut d'obligé pour le compte de distributeurs d'énergie, fait le lien entre les différents acteurs du marché des certificats.

C'est dans cet esprit que le SIGERLY a retenu GEO PLC pour valoriser au mieux ses économies d'énergie.

C'est au titre de ces efforts qui permettront de réduire la facture énergétique des communes et de réduire notre impact sur l'environnement que Gilles BREUIL, en qualité de Chef de secteur de la région Sud-Est de GEO-PLC, est heureux de remettre un chèque de 54 620€ TTC à Pierre ABADIE, Président du SIGERLY le mercredi 20 mars 2013 à 18h30 à l'Amphithéâtre des Brosses de Communay (69).

Contact presse : SIGERLY - Lucie Bruel – 04 78 84 80 80 – lucie.brue@sigerly.fr

GEO PLC - Gaëlle Conselin – 06 45 10 11 40 - gconselin@geopl.com

Dounia Dahby - 01 46 37 88 53 - ddahby@geopl.com